

mœurs de nos sauvages d'Amérique, la danse du combat, le chant guerrier, le tomahawk, le calumet de la paix, le bucher, etc. Il fit la connaissance de Cadot. Cadot était sauvage du côté de sa mère, avait une taille imposante, parlait, en même temps que plusieurs dialectes indiens, le français et l'anglais ; il pouvait se tatouer, s'affubler de plumes d'aigles. Bref ! rien ne lui manquait pour faire un chef sauvage éclatant. Catlin lui fit des ouvertures, et un beau matin, Cadot s'embarqua pour Londres avec une troupe de Sautoux et de Crics.

La troupe obtint à Londres un succès immense.

Parmi le flot de visiteurs que Cadot émerveillait par ses récits fantastiques, se trouvait une jeune demoiselle, la fille d'un riche et respectable citoyen. Elle était belle, vertueuse, aimable, connaissait la musique, avait beaucoup lu, surtout les incomparables romans de Fenimore Cooper.

Les récits enthousiastes de Cadot l'impressionnèrent tellement, quelle crut au bonheur de cette existence indépendante et aventureuse qu'il dépeignait sous de si belles couleurs.

Bientôt il ne fut plus question à Londres, que du mariage projeté entre le chef sauvage et une charmante demoiselle anglaise.

Malgré la dissuasion de ses amis et le désespoir de ses parents, elle fit voile un beau jour pour l'Amérique, emportant son piano, ses livres, plusieurs meubles élégants, et beaucoup de riches toilettes.

Amer désenchantement ! Au lieu des tribus guerrières, des vastes domaines soumise à son époux, qu'elle avait rêvés, elle trouva une pauvre cabane enfumée, où régnait la misère.

Quelques années plus tard, la mort vint et l'emporta.

A qui assimilerons-nous Charles Rhéaume, à saint Louis ou à Solomon ? Saint Louis rendait la justice sous un arbre de son jardin, et faisait couper la langue de ceux qui avaient blasphémé ; Solomon, siégeant sur un trône d'or, et se trouvant en présence d'un enfant que se disputaient deux mères, il ordonnait que l'enfant fût fendu en deux.

Les droits de Charles Rhéaume à l'admiration de la postérité, ne sont pas moins grands que les droits de ces deux sages.

Voyez plutôt.

Deux hommes paraissent un jour devant son tribunal. Le juge écoute patiemment la plainte bien accentuée de l'un, et la défense non moins énergique de l'autre. Après l'interrogatoire des témoins, il se lève avec dignité et prononce la sentence suivante :—Vous êtes tous deux dans le tort. Vous, Boisvert, le demandeur, vous m'apporterez un voyage de foin ; et vous, Crèle, le défendeur, vous m'apporterez un voyage de bois. La cause est réglée.

Il n'y avait pas d'appel du tribunal de Rhéaume.

Ceci n'est qu'un des nombreux jugements qu'il a rendus, et tous ses jugements se ressemblent par quelque endroit. Sa richesse légale, nous dit son biographe, consistait dans un volume dépareillé de M. Blackstone.

Une autre spécialité de Rhéaume, c'est qu'il adorait le galon rouge. " Il siégeait toujours en robe écarlate, à revers de soie blanche, et semée de boutons d'or."

Quelques-uns, je ne dirai pas de nos juges, mais de nos présidents canadiens, ont tous les faibles de Rhéaume pour le costume. Voir la galerie des présidents du Sénat.

PASCAL POIRIER.

(A suivre.)

ARRIVAGE.—M. Elz. Derome, le manchonnier bien connu, vient de recevoir directement d'Europe par le steamer *Circassian*, et de ses correspondants du Nord-Ouest, au-delà de 9,000 peaux de Seal Shetland et des mers du Sud ; Mouton de Perse, Mouton de Russie, Loutré de Mer, Chat Sauvage, peaux d'Ours et de Buffle, etc., qu'il fait confectionner en casques, manchons, manteaux, paletots, etc., par des ouvriers expérimentés, ce qui lui permet de vendre à très-bas prix. M. Derome a aussi reçu de la Nouvelle-Zélande une consignation de peaux de Renard argenté. Les fourrures y sont réparées, nettoyées, etc., à bas prix. L'adresse est toujours la même : 621, rue Ste-Catherine, Montréal.

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

UN CONSEIL SUR LE DUEL

Une histoire à propos de duel nous ayant valu l'honneur d'une réponse, nous avons cru devoir la faire connaître au lecteur, puisqu'elle nous fournit l'occasion d'un deuxième article sur le même sujet.

Voici cette lettre :

Monsieur,

Votre article contre le duel m'a fait faire de sérieuses réflexions. Hélas ! malheureusement trop tard, car, tel que vous me voyez, j'étais un duelliste acharné. Jugez-en vous-même par ma triste et terrible histoire. Venu au monde sans aucun nom de famille avoué, cette situation délicate dans la vie m'avait rendu très-poin-tilleux sur le point d'honneur. Aussi, dès l'âge le plus tendre, manifestai-je des intentions aussi chevaleresques que belliqueuses. Je ne vous citerai qu'un haut fait d'armes de mon enfance. A l'âge de dix ans, je mangai le nez d'un de mes camarades qui m'avait appelé *le petit choss*. Je dois cependant avouer à l'honneur de la vérité, que ce nez m'a toujours resté sur la conscience. J'arrivai ainsi à l'âge de vingt ans, irritable et hargneux comme un chien qui montrerait ses crocs parce qu'on l'appellerait Néron alors qu'il s'appellerait Bismark. Que voulez-vous, monsieur, chacun ici-bas a sa délicatesse. Donc, à vingt ans, je promis de me faire désormais respecter de part les armes. A cet effet, j'avais appris à tirer avec une vieille *brisque* retournée, et j'étais devenu de première force. Vous aller en juger vous-même, me permettant toutefois de ne pas entrer dans tous les détails. De vingt à soixante ans, monsieur, j'ai eu trois cent soixante-six duels. Oui, *trois cent soixante-six* ! dans lesquels je tuai tous mes adversaires. Qu'ils reposent en paix ! Il est vrai que je n'avais pas mon pareil au pistolet ni à l'épée. Ainsi, me battant un jour au pistolet, j'aperçus la balle de mon adversaire qui allait me traverser la poitrine. Que fais-je alors ? Pour prévenir un accident, je vise la projectile qui est en route, je tire, et ma balle rencontrant celle qui était destinée à me tuer, elle l'amortit sur le coup, car tous deux s'aplatirent l'une contre l'autre et elles tombèrent à terre sous la forme de deux disques... L'honneur n'étant pas satisfait, car l'insulte avait été très-grave, nous essayâmes, au second tour, de l'épée. Nous tombâmes en garde. Après les premières passes qui semblèrent mettre les épées en grand appétit, mon adversaire fondit sur moi brutalement. Il était prêt à m'embrocher, quand, par une de ces heureuses fuites dont je possède le secret, son épée passa sous mon bras droit. Que fais-je encore ? Je rapprochai adroitement le bras contre la position, l'épée se trouva prise comme dans un étau, et en voulant la retirer de cette étroite aussi adroite qu'inattendue, mon adversaire se trouva désarmé et se démit le poignet. Alors ne perdant pas un instant, et pour que mon courage ne se refroidit pas, je poussai galamment mon épée jusqu'à la garde dans la poitrine de mon adversaire, et comme un arbre se trouve derrière lui, je le clouai délicatement sur place comme un papillon dans une collection. Par ces deux faits aussi simples que modestes, vous jugerez de ma force. Je dois cependant vous avouer qu'après cette brillante et mémorable passe d'armes, je commençai à me dégouter du duel. Dans mes rêves, je voyais toujours ce pauvre diable enfilé comme un poulet à la broche, les yeux grands ouverts, la langue prise entre les dents, la poitrine saignante, et je résolus d'abandonner le duel. Du reste, après quarante ans de services actifs, j'avais bien le droit de me reposer sur mes lauriers, ayant pour oreiller le souvenir de mes trois cent soixante-six victimes. Votre article ayant paru au moment où je prenais cette détermination, j'ai fortement applaudi à votre thèse, car, comme vous le dites fort bien, les chances n'étant généralement pas égales, j'ai pensé qu'il y aurait un moyen très-simple de les égaliser, tout en continuant à s'entretenir d'une manière toujours galante, délicate et honorable. Ainsi, monsieur, que chaque parti intéressé se serve de l'outil de son travail pour se battre. Je vais m'expliquer. Par exemple, les cochers se battaient à coups de fouet, les forgerons à coups de marteau, les bouchers à coups de couteau, les médecins à coups de lancette, les avocats à coups... de langue, etc... etc...

Vous abandonnant l'idée convaincu que vous la ferez chaudement valoir auprès du public, je reste, monsieur, votre obligé,

DE LA RAPIÈRE.

Bravo ! cher M. de La Rapière, vous avez là une idée aussi pratique que merveilleuse. Voyez-vous des cochers en train de s'administrer une *décoction* de coups de fouet jusqu'au sang ; des forgerons s'écrasant la cervelle à coups de frappeur ; des bouchers s'entr'ouvrant le ventre à coups de couteau et laissant passer les intestins comme un cheval de *torriador* défoncé par la corne d'un taureau espagnol ; des médecins se scalpant entr'eux ;—ce sera très-difficile pour ces illustres disciples d'Esculape qui, jusqu'à présent, ont toujours scalpé et saigné la... bourse de leurs clients !—enfin, voyez-vous des avocats se battre à coups de langue. *Grands dieux ! Et si l'un d'eux*

venait à la perdre, comment ferait-il ? Il n'aurait plus qu'à emprunter celle de sa belle-mère. Comme les langues d'oie au gratin, ce sont les meilleures... ou les plus mauvaises dirait Esope.

Allons ! fils de la chicane et du duel, préparez, aiguissez vos outils, et à la première occasion, mettez en pratique l'idée originale et excentrique du sieur de La Rapière.

GASTON-P. LABAT.

Citadelle de Québec, 8 octobre 1879.

L'APÔTRE DU DIVORCE

VERSETS BIBLIQUES

1. Et, en ce temps-là, il n'était question que d'un apôtre, arrivant du Sud. Et cet apôtre se nommait Alfred Naquet.

2. Voici quelle fut la généalogie d'Alfred Naquet. Il eut pour arrière-trisaïeul Zabulon, qui connut Sarah. Il l'épousa et eut Josué. Josué épousa Abigail et eut Phinée. Phinée épousa Hanna et eut Gédéon. Gédéon épousa Rebecca et eut David ; David épousa Léa et eut Alfred-Eliacin. Telle fut la généalogie d'Alfred Naquet.

3. Quand il parut pour la première fois, il excita le rire et les quolibets du peuple.

4. Et l'on se moquait de sa bosse, et l'on disait qu'il était malpropre, et on lui reprochait de vouloir mettre la société à feu et à sang.

5. Et l'apôtre se disait : " Ils ont des yeux et ne voient pas ; ils ont des oreilles et n'entendent pas. Mais un jour leurs yeux s'ouvriront, leurs oreilles percevront et ils verront que je suis leur bienfaiteur."

6. Et les années s'écoulaient sans que l'apôtre cessât d'être méconnu. On riait, on le bafouait, on le conspuait. Il était l'objet des épigrammes de tous ;—et les gens de son parti, eux-mêmes, refusaient de le prendre au sérieux.

7. Pendant ce temps, Naquet allait sur les grandes routes et faisait entendre ces paroles : " O vous tous et toutes qui souffrez, venez à moi. Je suis celui qui sépare les maris d'avec les femmes et les femmes d'avec les maris."

8. Je vous le dis en vérité : Quand une femme ne pourra vivre en bonne harmonie avec son époux ou quand un époux voudra répudier sa femme.

9. Il viendra à moi ; il dira : voici ma femme, je n'en veux plus, et il fera trois fois : " Toc, toc ! toc, toc ! toc, toc !—je te répudie," et tout sera dit. Et je les délivrerai. Je suis celui qui délivre les ménages souffrants. Je suis l'apôtre du divorce.

10. Et à mesure qu'il marchait et qu'il parlait, son cortège s'augmentait. Les femmes le suivaient, en pleurant de joie. Les hommes le bénissaient et faisaient des vœux pour lui.

11. Et les quolibets cessèrent ; et il devint un grand homme en qui se concentraient les espérances universelles. Il fut beau, il fut spirituel, il fut intelligent, il fut un grand orateur, un sage, un profond législateur.

Sa bosse parut comme un diamant sur son dos, et l'on crut qu'il avait sous son habit des ailes repliées.

12. Et de toutes parts, on entendait retentir ses éloges : " Louez-le sur le psalterion et sur le tambourin ! Que les générations l'exaltent au son des cymbales ! Que la fille des Cigales, Céline Chaumont, le chante sur la harpe ! *Alleluiah !*"

On sait que Cham se livrait assez volontiers à d'innocentes mystifications.

On parlait un jour peinture, devant lui, de la façon la plus sérieuse et la plus animée ; et quelqu'un venait de dire que, comme le poète avec sa plume, un peintre pouvait, à son gré, faire rire ou pleurer avec son pinceau.

—J'en sais quelque chose, dit Cham d'un ton pénétré. J'ai pleuré hier, chez Ary Scheffer, pendant dix minutes.

—Je crois, en effet, qu'il traite, en ce moment, un sujet des plus pathétiques.

—Oh ! ce n'est pas cela, répondit froidement Cham ; c'est que, en restant... il m'a fourré son pinceau dans l'œil !

VARIÉTÉS

Fin de lettre d'une provinciale, en ce moment à Paris :

" Enfin, ma chère, tous les jours des enterrements magnifiques... je m'amuse énormément."

* *

Un libre-penseur.
—Il ne m'est jamais venu dans l'idée qu'il existât un Dieu !

—Tiens ! exactement comme mon caniche. Seulement, il ne le dit pas, lui !

* *

Sur le boulevard.
—Tiens, tu es en deuil ?
—Oui, j'ai perdu ma belle-mère.
—Une si excellente femme ! tu dois être désolé !
—Non il me reste mon beau-père !

* *

—Si je pouvais compter sur votre discrétion je vous conterais une histoire... mais une histoire !...

—Je ne suis pas discret du tout, ne me la contez pas.

—Eh bien, ça m'est égal, je vais vous la conter tout de même, mais surtout n'en dites rien !

* *

M. Prudhomme a lu dans son journal les détails horribles de l'assassinat commis récemment par un garlien de la paix, lequel a coupé sa victime en soixante-seize morceaux.

Il reste un instant songeur :
—Et on ose dire que la République est encore le régime qui nous divise le moins !

* *

Dialogue entre père et fils, pris dans le *Punch* :

Le père.—Un fameux cigare que tu fumes là. Combien te coûte-t-il ?

Le fils.—Soixante-quinze francs le cent.

Le père.—Quelle extravagance ! Moi, je ne fume que des cigares de deux sous.

Le fils.—Et tu fais bien : " Si j'avais autant d'enfants que toi, je ne fumerais pas du tout !"

* *

On sait que Cham avait les jambes prodigieusement longues.

Voici une anecdote qu'il racontait à ce propos :

" J'entre hier chez un tailleur que l'on m'avait recommandé. Je choisis l'étoffe d'un pantalon, j'accepte le prix de 45 francs qu'on me demande, et le tailleur commence à me prendre mesure.

" Son mètre à la main, il descend, il descend, en témoignant, à mesure, un étonnement toujours croissant. Enfin, arrivé un peu au-dessous du genou, il s'arrête, et remet son mètre dans sa poche.

—Eh ! bien, lui dis-je, vous en restez là ?

—Monsieur, me répondit-il, je ne peux pas descendre plus bas pour 45 francs.

* *

Plus fort que l'araignée de Pélisson.

Privat d'Anglemont, le bohème célèbre, allait souvent au café du Divan, en quête d'un ami inconnu qui lui offrit une consommation. Mais souvent il revenait bredouille.

En homme intelligent, il avait inventé ce truc assez malin :

Il avait dans sa poche une araignée en caoutchouc, qu'il jetait adroitement dans le bock de son voisin.

—Quelle horreur ! s'écriait le consommateur en voyant la bête immonde. Garçon, jetez-moi cela !

Alors, Privat intervenait.

—Pardon, monsieur, je ne suis nullement dégoûté ; plutôt que de perdre ce bock, je vais le boire, moi !

Puis il jetait à terre son araignée, qu'il ramassait ensuite, pour l'utiliser un peu plus loin.

L'HIVER.—L'approche de l'hiver fait souger beaucoup de gens cette année, car l'argent devient de plus en plus rare. Mais nous avons au moins la satisfaction de savoir que nous pouvons nous couvrir de fourrures à bien bon marché chez MM. Cus Desjardins et Cie., les manchonniers si avantageusement connus, dont l'établissement est situé aux Nos. 637 et 639, rue Ste-Catherine, porte voisine du grand magasin de M. Pilon et Cie. Ces messieurs ont en magasin un des stocks les plus considérables de Montréal, comprenant un assortiment choisi de casques, manchons, boas, manteaux et paletots en fourrures, robes pour voitures en peaux d'ours et de buffle, etc. Ils ont achetés en grande quantité et pour argent comptant, et peuvent vendre leurs marchandises à des prix excessivement réduits. Leur commerce ayant augmenté d'une manière si rapide, et l'énorme quantité de fourrures qu'ils ont en mains les ont obligés d'ouvrir une succursale au No. 601, rue Ste-Catherine, porte voisine de MM. Dupuis Frères. Nous engageons fortement nos lecteurs à visiter leurs établissements. N'oubliez pas les adresses : 1er établissement, 637 et 639, rue Ste-Catherine ; 2e établissement : 601, rue Ste-Catherine, Montréal.